

COMITÉ SYNDICAL

Date convocation :
13 février 2024

Date de la séance :
05 mars 2024

**Les membres en
exercice sont : 36**
Quorum : 19
Membres présents : 19
**Membres représentés :
5 (Pouvoirs)**
Total votants : 24

PROCES VERBAL

Séance du 05 mars 2024 à 19h00

L'an deux mil Vingt-quatre, le 05 mars 2024, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Études des Mobilités Urbaines (SIEMU) de Marne-la-Vallée se sont réunis au SIAM 13 avenue de la Courtilière 77400 Saint-Thibault-des-Vignes.

ÉTAT DE PRÉSENCE

**COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DU
VAL BRIARD**

Présents : Mme Sonia DUTARTRE

**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE MARNE ET
GONDOIRE**

Présents : Mme Valérie BONNOT ; M. Manuel DA SILVA, M. Alioune DJIGO, M. Patrick JAHIER, M. Alain KOLOPP, M. Alain ROPTIN (suppléant de M. Patrick AUVRELE), M. Véran TOINON (suppléant de Mme Sylvia CHEVALLIER), Mme Nathalie BILLY (suppléante de Mme Michèle PETITOT), M. Sinclair VOURIOT.

**VAL D'EUROPE
AGGLOMÉRATION**

Présents : M. Alexandre AFFRE, M. Serge ARNAUD, Mme Aurore CAPDEVILA, M. Luc CHEVALIER, M. Dominique FOURNIER, M. Julien GAILLARD, M. Cyril MARSAUD, M. Francesco PITARI, M. Antoine POUPART.

Excusés

M. P. AUVRELE, Mme S. BOUARABA, M. D. CHARPENTIER, M. D. CHEVALIER, Mme S. CHEVALLIER, M. O. COLAISSEAU, Mme I. DUPRE, M. M. GARROUSTE, Mme A. GBIORCZYK, Mme G. GENDRE, M. P. JOUDRAIN, M. G. LE RUDULIER, M. A. MASSON, Mme M. PETITOT, M. J. POTTIER, M. T. SALVAGGIO, M. S. SITHISAK, M. P. TAUPIN-GARDIN, Mme N. TORTRAT.

Pouvoirs :

M. GARROUSTE donne pouvoir à M. FOURNIER
Mme GBIORCZYK donne pouvoir à M. ARNAUD
Mme GENDRE donne pouvoir à M. VOURIOT
M. POTTIER donne pouvoir à M. DA SILVA
M. MASSON donne pouvoir à Mme CAPDEVILLA

ORDRE DU JOUR

Administration Générale.....	3
Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 12 décembre 2023	3
Finances	3
Présentation du Rapport d’Orientation Budgétaire (ROB) 2024	3
Points d’information	9
Premières actions de mise en œuvre du Plan Local des Mobilités.....	9
Point sur l’audience de la page Facebook du SIEMU quatre mois après son lancement.....	11
Questions Diverses.....	12

(La séance est ouverte à 19 heures 09 sous la présidence de Sinclair VOURIOT.)

Frank CHAUVIN procède à l'appel et annonce les pouvoirs.

Le quorum est atteint.

M. Antoine POUPART est désigné secrétaire de séance.

Administration Générale

Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 12 décembre 2023

Projet de délibération n° 1 : Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 12 décembre 2023

La délibération n° 1 est adoptée à l'unanimité.

Finances

Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2024

Projet de délibération n° 2 : Rapport d'Orientation Budgétaire

LE PRÉSIDENT indique que le SIEMU est entré en 2023 dans la simplification avec la M.57. Il laisse Franck CHAUVIN présenter le travail ardu et complexe réalisé par l'équipe du SIEMU.

Contexte général

M. CHAUVIN indique qu'il convient de noter un lent recul des tendances inflationnistes et une reprise progressive de l'expansion économique en 2024, qui influenceront sur le niveau d'actualisation de la contribution du Syndicat. En moyenne annuelle, selon les perspectives des différents organismes économiques – Banque de France, OFCE notamment – l'inflation sur l'année 2024 reculerait à 2,5 %, mais les coûts de production des services de transport demeureront élevés.

M. CHAUVIN explique que le budget du Syndicat est consacré à environ 60 % au versement de la contribution locale au fonctionnement du réseau de transport, dont le montant est actualisé chaque année en tenant compte de l'évolution annuelle des salaires, du prix du gasoil et des services.

En ce qui concerne ces postes spécifiques, le SIEMU s'est appuyé sur les perspectives du Comité National Routier qui indique que la composante salaire du coût de production de l'offre de transport devrait être légèrement revue à la baisse en 2024, avec une augmentation de la rémunération qui devrait se ralentir. Il explique que les entreprises du

transport routier de voyageurs ont effectivement dû faire face en 2022 et dans une moindre mesure en 2023, à une inflation généralisée des coûts de l'énergie, ce qui a joué sur les coûts de production de l'offre. Il ajoute que le prix du gasoil reste élevé, mais qu'il est encore trop fluctuant pour que le Comité National Routier puisse donner des perspectives d'évolution. Il conviendra d'intégrer cet élément dans les perspectives d'évolution de la contribution annuelle au fonctionnement du réseau.

En ce qui concerne les services et les coûts de structure, le Comité National Routier retient une hypothèse d'augmentation de 3,1 % en 2024. Il s'agit aussi là d'une composante, d'un déterminant de l'actualisation dont il faudra tenir compte.

Concernant la situation d'Île-de-France Mobilités, la crise sanitaire a fortement dégradé les recettes issues de la vente des titres de transport. Île-de-France Mobilités dénonce également depuis de nombreuses années la nécessité de disposer de moyens de financement supplémentaires et pérennes pour faire face à la mise en service de nouvelles offres de transport, en particulier sur les années charnières 2024-2025 qui vont voir la mise en service notamment du Grand Paris Express, d'EOLE et le prolongement de certaines lignes de métro. Les discussions ayant eu lieu lors des Assises du financement des transports en commun franciliens ont repris de manière active courant 2023. Elles ont abouti à la signature d'un protocole signé entre Île-de-France Mobilités et le ministère des Transports le 26 septembre 2023, qui pérennise jusqu'en 2031 les ressources d'Île-de-France Mobilités, en lui octroyant de nouvelles rentrées, notamment d'origine fiscale.

Le Budget primitif d'Île-de-France Mobilités voté en décembre 2023 tient donc compte de ces ressources complémentaires et permet d'entrevoir une situation plus stable et facilitant la mise en œuvre des développements d'offres. Le budget de fonctionnement d'Île-de-France Mobilités est en augmentation de 7,5 % par rapport au BP 2023.

Situation du SIEMU en 2024

M. CHAUVIN indique que la population s'établit à 162 775 habitants au 1^{er} janvier 2024 pour l'ensemble des 31 communes membres, en légère augmentation par rapport à 2023.

Bilan de l'année 2023

Sur le volet études, M. CHAUVIN indique le Syndicat a travaillé au renforcement, à la restructuration de l'offre de transport collectif sur le territoire, avec des études sur le renfort des lignes régulières et sur la restructuration du service de Transport à la Demande. L'amélioration de la couverture des ZAC du Pré de Claye, du Couternois et du Prieuré, la mise en place du renfort d'offre sur le secteur de Lamirault ont été particulièrement étudiées en 2023, et le travail se poursuit sur le renfort de la desserte du Parc de la Rucherie et du Pôle d'échange multimodal routier programmé sur le secteur Bussy/Ferrières.

LE PRÉSIDENT précise que la partie de la ZAC de Lamirault à Croissy-Beaubourg a été rattachée par IdFM au réseau du SIEMU.

M. CHAUVIN ajoute que les différentes études ont donné lieu à la production d'une multitude de scénarios visant à combiner une desserte efficace et des moyens mobilisés acceptables par Île-de-France Mobilités.

Sur la ZAC de Lamirault, la mise en place du renfort d'offre a pu avancer en tout début 2024 et devrait rapidement aboutir sur une solution de mobilité pour les salariés de ce secteur.

À Coupvray, le nouveau point d'arrêt « La pointe Jeannette », fortement attendu par les habitants nouvellement arrivés sur le quartier des 3 Ormes, a été mis en service.

M. CHAUVIN précise que le Syndicat a, tout au long de l'année, réitéré les attentes du territoire concernant la mise en place des renforts d'offre entérinés au printemps 2022 sur les lignes 25, 29 et 44. Ces développements gelés pour raisons budgétaires seront donc mis en place à compter du 22 avril 2024.

Il rappelle que l'offre de Transport à la Demande a dû être restructurée, car le service était extrêmement peu utilisé. Différents scénarios ont été élaborés pour lever les causes de ces dysfonctionnements, en respectant deux principes essentiels : la non-concurrence avec le réseau de lignes régulières et l'optimisation des moyens mobilisés. Après de multiples échanges avec Île-de-France Mobilités, Transdev et l'AMO qui accompagnait Île-de-France Mobilités, le Syndicat est parvenu à faire accepter une solution permettant de maintenir le Transport à la Demande sur une offre en soirée et de renforcer certaines lignes régulières en heures creuses et le week-end. Toutes les négociations menées ont abouti à une augmentation du nombre des kilomètres commerciaux, pris en charge par IdFM.

LE PRÉSIDENT ajoute que des échanges ont également eu lieu avec Val Briard pour améliorer la desserte de la commune de Neufmoutiers via Villeneuve le Comte.

M. CHAUVIN indique qu'en parallèle des actions en matière de développement et d'amélioration de l'offre de transport, un travail a porté sur l'amélioration de la qualité de service rendu sur le réseau, au travers de la mise en accessibilité des points d'arrêt pour les personnes à mobilité réduite, de la réparation des points d'arrêt dégradés, du traitement des points durs de circulation, notamment sur la ligne 22. Un travail a également été mené sur l'information voyageurs, sa pérennité et son amélioration.

M. CHAUVIN précise que toutes ces actions ont été réalisées dans un contexte fortement partenarial avec les agglomérations membres du Syndicat, mais également avec l'EPA, le Conseil départemental de Seine-et-Marne et Île-de-France Mobilités.

La renumérotation des lignes de bus sera mise en œuvre également au 22 avril 2024, pour tous les services bus et TàD.

M. CHAUVIN rappelle qu'un travail a également porté sur la mise en place d'un nouveau service de micromobilité (service free-floating opéré par TIER Mobility). Après une phase importante de concertation sur le sujet, le service a été progressivement lancé en mars

2023 sur 7 puis 10 communes du territoire du Syndicat. Les chiffres d'usage du dernier trimestre 2024 se maintiennent à un niveau intéressant et la saisonnalité n'a pas eu trop d'incidence sur les niveaux de fréquentation. Cette offre de mobilité fera l'objet, si le Comité syndical en prend la décision, d'un nouvel Appel à Manifestation d'Intérêt en 2024. La fin d'année 2023 a également été marquée par l'approbation finale du Plan Local des Mobilités. Ce dernier se met progressivement en place.

M. CHAUVIN indique que ce travail de planification se fait également au travers d'un avis systématiquement rendu par le Syndicat lorsqu'il est consulté en tant que PPA, avec une grande attention portée sur sujets transports et mobilités qui lui sont soumis.

L'année 2023 a été également importante en ce qui concerne l'évolution des outils de communication, notamment au travers de la nouvelle orientation pour le Portail des Mobilités. Le Syndicat s'est ainsi doté d'une page Facebook depuis la Semaine de la Mobilité en septembre 2023, sur laquelle le grand public peut retrouver un certain nombre de messages de sensibilisation, d'informations pour lui permettre de faire évoluer ses pratiques de mobilité.

M. CHAUVIN ajoute que le SIEMU a également procédé en 2023 au lancement de l'Observatoire des Mobilités.

Concernant ses missions conduites dans le cadre de son activité accessoire pour le compte de la CAMG, M. CHAUVIN indique que l'étude de pôle Serris-Montévrain-Val d'Europe en est à l'affinage des périmètres opérationnels, au chiffrage des actions, à la définition des maîtrises d'ouvrage et des taux de financement apportés par Île-de-France Mobilités. Il espère que ce travail assez fastidieux aboutira prochainement.

S'agissant de la passerelle Bussy-Ferrières attendue de longue date, l'année 2023 a vu la finalisation du projet et la consultation des entreprises. Les travaux devraient être engagés dans les prochaines semaines et la mise en service de la passerelle est prévue fin octobre, début novembre 2024.

Concernant le volet comptable et budgétaire, M. CHAUVIN indique que l'année 2023 a été marquée par l'absence de Secrétaire général responsable Finances et Ressources humaines sur une bonne partie de l'année. L'arrivée de M. Julien SERGENT a permis de relancer un certain nombre de sujets, notamment le passage obligatoire à la M.57 au 1^{er} janvier 2024, la mise à jour du tableau des amortissements et des immobilisations corporelles et incorporelles.

Compte administratif 2023

Un premier état des lieux indique un excédent d'environ 520 000 euros, qui se décompose en un excédent de fonctionnement de 376 900 euros et un excédent d'investissement de 143 860 euros, qui s'explique notamment par des jeux d'écritures et des dépenses non réalisées.

En section de fonctionnement, l'excédent est lié à la vacance durant 8 mois sur le poste de responsable Finances, Secrétariat général, Ressources, et au report de certaines missions.

LE PRÉSIDENT précise que la vacance de poste a été assurée par M. Franck CHAUVIN. En ce qui concerne la préparation du Budget 2024, M. CHAUVIN indique que le Syndicat cherche toujours à dégager des marges de manœuvre pour augmenter sa capacité d'action et gagner sur ses frais fixes en analysant finement ses besoins et en adaptant ses dépenses. Il indique que l'arrivée de M. Julien SERGENT a permis la mise en place d'un certain nombre de process nouveaux pour un meilleur suivi et une meilleure exécution budgétaire.

Il ajoute que le Syndicat continuera le travail mené sur les aspects Ressources humaines, tel que le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels qui avait été mis en stand-by en 2023 et sur lequel de fortes actions ont été menées début 2024.

Le SIEMU continue également à investir sur le budget Formation, indispensable en termes de mises à jour réglementaires et pour l'amélioration des compétences et des connaissances.

M. CHAUVIN indique qu'en termes d'actions plus opérationnelles, il s'agira en 2024 de mettre en œuvre le Plan Local de Mobilité, notamment au travers de l'animation d'un dispositif d'accompagnement et de suivi des maîtres d'ouvrage. Le Syndicat axera notamment sa mobilisation vers les entreprises et les établissements scolaires au travers d'une démarche de management de la mobilité plus active. Il est donc nécessaire d'inscrire au BP 2024 la production et la diffusion de documents d'information.

Le SIEMU s'attellera également à mettre en place un diagnostic et une instance de gouvernance sur le sujet des transports de marchandises.

M. CHAUVIN note l'inscription en 2024 d'une enveloppe destinée à l'indemnisation de la commission d'enquête mobilisée sur le PLM qui n'est pas une enveloppe neutre.

Il ajoute que le Syndicat continuera à agir et à veiller sur le maintien, voire l'amélioration de la qualité de service rendu par le Réseau de bus, un suivi fin des courses non réalisées et des retards, de la dégradation des arrêts, de l'information voyageurs, etc.

Concernant l'adaptation ponctuelle des dessertes en cas de travaux, il rappelle que l'année 2023 avait été marquée par la mise en place des travaux de chauffage urbain à Lagny et Saint-Thibault. Ces chantiers, très lourds en termes de déviation de l'offre de transport, se poursuivront en 2024.

M. CHAUVIN indique que le SIEMU souhaite également que 2024 soit une année de progression sur la mise en accessibilité des points d'arrêt.

En ce qui concerne les développements d'offres, l'année 2024 sera marquée par la mise en place d'un certain nombre de développements étudiés en 2022 et 2023.

2024 sera aussi l'année de la publication du futur dossier de consultation d'entreprises, la consultation du futur exploitant du réseau de Marne-la-Vallée à compter du 1^{er} janvier 2026. Le Syndicat travaille à des contributions sur le sujet avec les agglomérations pour défendre les intérêts du territoire, faire connaître le territoire et ses besoins de développement, et aboutir à un DCE le plus adapté au développement urbain et économique du secteur.

M. CHAUVIN rappelle que l'Appel à Manifestation d'Intérêt portant sur l'exploitation d'un réseau de free floating a été conclu en septembre 2022 et que la proposition de TIER Mobility arrive à échéance à septembre 2024. Il s'agira donc pour le Syndicat de consulter les collectivités pour connaître les orientations qu'elles souhaitent donner à ce service.

Il ajoute que les premières exploitations de l'Observatoire des Mobilités seront disponibles en 2024 et que le SIEMU continuera de communiquer au travers de son nouvel outil page Facebook auprès des utilisateurs des transports en commun, mais également des automobilistes. M. CHAUVIN indique que le Syndicat est appuyé en cela par l'agence Reactive.

Il est à noter qu'en 2024, le Syndicat a repris l'alimentation du contenu des sites web SIEMU et PLM et doit se pencher sur la mise en place d'un contrat de maintenance pour ces deux sites, pour assurer leur pérennité et leur bon fonctionnement.

Cotisations

Le budget est présenté en quatre postes : un appel à cotisations qui couvre les frais de fonctionnement du Syndicat, un appel à cotisations dit PDU qui couvre ses besoins en études, la participation à l'exploitation du réseau de bus et la participation à l'exploitation du service de Transport à la Demande.

La cotisation fonctionnement vise à couvrir les charges à caractère général, les frais de personnel, qui augmenteront en 2024, et quelques autres charges de gestion courante.

LE PRÉSIDENT souligne que la cotisation de base par habitant ne sera pas augmentée.

M. CHAUVIN confirme. Seul l'effet démographique jouera sur l'augmentation des cotisations dans des proportions réduites. La différence entre 2023 et 2024 sera de 120 euros pour la CCVB, 579 euros pour la CAMG et 704 euros pour VEA.

La cotisation PDU permettra de financer en 2024 la mise en œuvre du Plan Local des Mobilités, l'exploitation de l'Observatoire, l'animation de la page Facebook et la promotion des renforts d'offre 2024. Le montant par habitant reste inchangé à 2,06557 euros par habitant. M. CHAUVIN explique que les montants évoluent du fait de la légère augmentation de la population constatée sur le territoire.

La cotisation Offre de transports Réseau de bus est une cotisation fixée dans la convention partenariale exprimée en euros 2019, qui est ensuite mise à jour en fonction d'un coefficient d'actualisation inscrit dans la convention. Les perspectives économiques de 2024 incitent à prévoir une augmentation de la participation locale au fonctionnement des

lignes régulières de 4 % environ par rapport à 2023. Il en ressort un montant total appelé par le Syndicat, qui sera reversé en intégralité à Île-de-France Mobilités, de 2 050 820,82 euros. Ce montant est appelé selon trois critères :

Une part fixe qui représente 50 % du montant total, répartie en fonction d'un pourcentage établi après échange entre les membres du Syndicat et qui aboutit à une répartition de 1,5 % versés par la CCVB, 58 % par la CAMG, et 48,5 % par Val d'Europe.

Une part Offre de transport qui représente 25 % du montant total appelé. M. CHAUVIN indique que cette offre est globalement stable début 2024 et que l'appel par membre se fait en fonction de la répartition de l'offre, soit : 0,57 % pour la CCVB, 64,13 % pour la CAMG et 35,30 % pour Val d'Europe Agglomération.

Une dernière part de 25 % est déterminée en fonction du potentiel financier corrigé du FPIC de chaque agglomération.

En synthèse, la cotisation Offre de transports réseaux de bus, s'élève à 2 050 820,82 euros, en augmentation légère de 2,5 % par rapport à 2023.

En ce qui concerne la cotisation au fonctionnement du Transport à la Demande, il a semblé prudent d'évaluer le montant global qui devrait être demandé en fin d'année au Syndicat par Île-de-France Mobilités au montant de 2023 augmenté de 4 %. M. CHAUVIN souligne que les agglomérations se sont prononcées en faveur d'une stabilisation de leur cotisation sur l'offre de transport à la Demande, malgré une baisse des kilomètres contractuels. Il convient donc de noter que cette cotisation est en légère augmentation, 2,47 %, par rapport au BP 2023.

Ressources humaines

M. CHAUVIN indique que les textes régissant le ROB imposent la présentation d'un point sur la masse salariale du Syndicat et sur l'évolution des dépenses de personnel. Il explique que la masse salariale avait été budgétée à 390 000 euros en 2022 et que les dépenses se sont élevées à 341 638 euros. En 2023, le Syndicat s'est rapproché de l'enveloppe budgétée avec l'arrivée d'un nouveau chargé de mission pour la mise en place du PLM, de l'Observatoire, ce qui l'incite à prévoir une légère augmentation de la masse salariale, à hauteur de 440 000 euros au lieu de 390 000 euros, soit une augmentation de 8,86 % par rapport aux sommes inscrites au Budget 2023.

La délibération n° 2 est adoptée à l'unanimité.

Points d'information

Premières actions de mise en œuvre du Plan Local des Mobilités

Mme MAUVIGNIER indique que la délibération d'approbation ainsi que le projet finalisé ont été mis en ligne sur les sites Internet du SIEMU et du PLM et ont été notifiés aux

différents partenaires. Elle ajoute que ce courrier était accompagné de la feuille de route personnalisée évoquée lors des comités techniques et comités de pilotage du PLM, qui vise à constituer un support d'échange dans le cadre de la mise en œuvre du PLM. Les équipes du SIEMU reviendront donc vers les services des différents maîtres d'ouvrage pour faire le point d'avancement de cette feuille de route personnalisée.

Elle explique que l'objectif était d'éclairer chaque partenaire sur les actions attendues sur la durée du PLM. Cette sollicitation aura donc lieu avant l'été. Il s'agit de faire un premier bilan sur l'année 2023-2024 en prévision d'un Comité de suivi annuel, dont le premier aurait lieu à l'automne 2024.

En parallèle de ce suivi, le Syndicat a mis en place un dispositif d'animation, qui avait été également annoncé lors des comités techniques et de pilotage du PLM. Il est prévu deux événements par an visant à accompagner de manière plus opérationnelle les maîtres d'ouvrage sur certaines thématiques particulièrement prioritaires dans le cadre du PLM, pour les appuyer dans la mise en œuvre des actions inscrites dans le plan d'action. Il est prévu d'aborder chaque fois un thème différent et le SIEMU se fera accompagner lorsque les sujets le nécessiteront d'un bureau d'études pour l'appuyer de son expertise et de son retour d'expérience extérieur au territoire.

Le Syndicat s'est donc rapproché de l'association AGIR Transport dont il est membre, pour exploiter au maximum les 5 jours d'assistance à maîtrise d'ouvrage prévus dans le dispositif d'adhésion. Une invitation partira donc le 6 mars 2024 à l'attention de l'ensemble des communes et des agglomérations pour une première rencontre thématique qui aura lieu le 4 avril après-midi sur la thématique « Accessibilité de la voirie ».

En ce qui concerne plus précisément le plan d'action, Mme MAUVIGNIER indique que plusieurs actions étaient sous la maîtrise d'ouvrage du SIEMU, notamment sur le volet Management de la Mobilité qui est un volet important du PLM et qui a été peu traité jusqu'à présent. Elle explique que l'arrivée de Rémi ROUZIERIS fin 2023 a permis de déployer quelques premières mesures, notamment les publications de sensibilisation au travers de la page Facebook, l'élaboration d'un flyer à destination des habitants qui a pu être diffusé lors d'une première cérémonie d'accueil des nouveaux habitants à Chessy.

Madame MAUVIGNIER ajoute que le Syndicat a échangé avec la commune de Ferrières-en-Brie pour établir une fiche pratique sur le Pédibus et qu'il a également eu une première réunion avec le service Développement économique de Marne et Gondoire pour mieux appréhender leurs modes d'intervention auprès des entreprises et voir comment il peut venir compléter cette action dans le cadre du management de la mobilité. Le SIEMU est intervenu lors des vœux aux entreprises de Ferrières-en-Brie, où il a pu présenter l'accompagnement qu'il propose.

Mme MAUVIGNIER indique que le SIEMU a également pris contact avec les référents du Défi Moov'IDF, qui vise à instaurer dans les établissements scolaires volontaires deux ou

trois journées sans voiture, et qu'il a relayé cet événement auprès des communes et établissements scolaires du territoire, afin d'enclencher une dynamique à ce niveau.

Concernant le transport de marchandises, qui est un autre volet du PLM porté en grande partie par le SIEMU et quelques partenaires, le Syndicat a assisté à la Rencontre nationale du dispositif InTerLUD sur les conseils de la DDT77. Il s'agit d'un programme porté par le CEREMA et Logistic Low Carbon en partenariat avec l'ADEME. Un dispositif de financement étatique leur permet d'accompagner les territoires dans la mise en place d'une gouvernance locale en termes de transport de marchandises et de logistique urbaine, et donc à l'élaboration et la mise en œuvre de chartes de logistique urbaine.

Mme MAUVIGNIER indique que la priorité est donnée aux territoires en ZFE mais qu'à la suite d'une première rencontre avec les référents du dispositif, il s'est avéré qu'une place serait disponible pour le territoire du SIEMU (non-prioritaire). Ce dernier estime que ce serait l'occasion pour le territoire de pouvoir cadrer son action et de se faire accompagner par des bureaux d'études spécialisés sur le sujet. Une charte de logistique urbaine serait finalement une précision dans la continuité du plan d'action du PLM sur le volet transport de marchandises.

Le Syndicat a donc sollicité les agglomérations pour recueillir leur avis sur la mise en place de cette démarche.

Mme MAUVIGNIER explique que le SIEMU n'a pas vocation à porter l'ensemble de ces sujets, mais rappelle qu'un des objectifs du PLM était également de disposer d'un lieu d'échange sur le volet « Transport de Marchandises » au travers de ces dispositifs.

Point sur l'audience de la page Facebook du SIEMU quatre mois après son lancement

M. ROUZIERS rappelle que la page Facebook a été lancée le 15 septembre 2023 avec l'appui de l'entreprise Réactive qui assure pour le SIEMU une activité de veille, de co-rédaction des posts, de modération des commentaires et de conseil pour la croissance de l'audience de la page. Il ajoute que le SIEMU a fait une campagne de sponsoring du premier post en deux fois, du 15 au 19 septembre et du 23 au 24 septembre, ce qui a permis de gagner en auditoire sur le premier mois.

Depuis, le Syndicat assure de quatre à cinq posts par semaine sur des sujets divers relatifs aux partenaires, aux agglomérations, aux travaux, à la mise en place de nouveaux services, aux événements organisés par les communes ou les agglomérations et autres. Sont également publiés des posts d'incitation ou de pédagogie à l'attention des utilisateurs de transports ou de la voirie au sens large.

M. ROUZIERS indique que l'entreprise Réactive a remis son premier rapport trimestriel le 10 décembre 2023 et que cela a été l'occasion pour le Syndicat de se familiariser avec les statistiques proposées par l'outil statistique de Facebook, qui a présenté une croissance

en deux régimes. Un premier régime de très forte croissance sur le premier mois, qui correspond aux posts sponsorisés, et une croissance plus lente, mais toujours présente sur les mois suivants.

M. ROUZIERES indique que l'auditoire des posts est très disparate. Un petit nombre de posts a fait un grand nombre de vues, mais la majorité se situe entre 35 à 75 personnes. Quelques posts arrivent à percer, mais le Syndicat reste très dépendant du partage des communes et des agglomérations, ou de personnes tierces non identifiables.

Concernant les perspectives de croissance, selon les conseils de Réactive, le SIEMU dispose de divers leviers pour gagner en visibilité, comme une autre campagne de posts sponsorisés ou des jeux-concours pour inciter au partage de la page par des individus divers. Le Syndicat compte également sur le partage par les pages communales, puisqu'il a été constaté qu'il gagnait énormément en visibilité dès qu'un post était relayé par une page plus suivie.

Questions Diverses

M. FOURNIER fait part de problèmes récurrents sur la ligne 6 à Coupvray. Il indique recevoir cinq à six messages par jour d'utilisateurs qui se plaignent de ne pas pouvoir prendre le bus, il ne passe pas et ils n'en sont pas informés. Ces personnes sont donc contraintes de prendre leur véhicule pour se rendre à la gare d'Esblly, dont le parking est payant. Il comprend que Coupvray est une commune qui se développe et que des travaux sont en cours un peu partout, mais il estime que ce n'est pas une raison pour ne pas assurer les passages.

M. CHAUVIN indique ne pas être au courant de la situation. Elle sera remontée à Transdev et le Syndicat fera ressortir les taux d'offres non réalisées. Il observe que la population de Coupvray est assez réactive sur la remontée de l'offre non réalisée, ce qui peut donner le sentiment d'une offre défaillante. Il explique que jusqu'à présent, les statistiques d'offres non réalisées ne sont pas moins bonnes sur la ligne 6 que sur d'autres lignes. Le Syndicat s'assurera néanmoins qu'il n'y a pas de problématique spécifique.

M. FOURNIER souligne que les personnes ont des problèmes de retard au travail et que le prix du parking pèse sur leur budget.

LE PRÉSIDENT répond qu'il ne faut pas hésiter à leur remonter ces problèmes régulièrement pour que le Syndicat puisse réagir, car cela fait partie de la qualité du service.

M. AFFRE indique que la Maire de Magny-le-Hongre a participé l'après-midi même à une réunion Transports à Val d'Europe Agglomération où il a été dit que la ligne 35 serait

remplacée par la ligne 59, car il y aurait plus de fréquence de passage. Il demande confirmation.

M. CHEVALIER Luc indique que cela a effectivement été vu par les maires l'après-midi même.

LE PRÉSIDENT ajoute qu'il s'agit d'une proposition faite en réunion de travail avec les services techniques et mobilité de Val d'Europe Agglomération et Luc CHEVALIER. Il explique que le Syndicat est en train de regarder comment desservir au mieux les trois ZAC qui se développent et qu'a notamment été proposé de modifier le parcours de certaines lignes, en veillant à ne pas trop augmenter les kilomètres et à ne pas avoir des lignes trop longues en termes de temps de parcours.

M. CHAUVIN indique que cette proposition semble favorable à la commune de Magny-le-Hongre dans le sens où la ligne 59 reprendra strictement l'itinéraire de la ligne 35. Il ajoute que le niveau de service de la ligne 59, sa fréquence et son amplitude sont supérieurs à ceux de la ligne 35. Il s'agit donc à leur sens d'une amélioration des conditions de desserte des secteurs de Magny-le-Hongre. Il espère que la commune sera satisfaite de ce changement.

LE PRÉSIDENT ajoute que ces solutions ont déjà été évoquées avec Île-de-France Mobilités et que cela pourrait être mis en place en septembre 2024.

M. AFFRE demande si la ligne 59 est desservie par des bus ou par des cars. Il craint que les Hongrémaniens n'aient plus de place pour monter aux quatre arrêts de la rue de l'Abyme. Il ajoute que le matériel roulant de la ligne 35 fonctionne au biométhane et qu'il est donc moins bruyant que les cars qui roulent au diesel. Il y aura plus de fréquence de passage, donc plus de nuisances sonores et il faudra gérer tout cela avec le voisinage des arrêts de bus qui s'était déjà plaint par le passé, notamment à propos des problèmes de régulation qui était faite à proximité des arrêts.

LE PRÉSIDENT répond que ce point sera regardé et remonté. Il assure que le Syndicat travaille ardemment au remplacement des bus, mais qu'au regard de l'investissement lourd supporté par Île-de-France Mobilités, le renouvellement du parc est régulièrement repoussé.

Mme BILLY indique que quatre arrêts de la ligne 26 à Guermantes ne sont pas encore aux normes PMR et demande dans quelle mesure le SIEMU peut participer financièrement à la mise aux normes.

LE PRÉSIDENT répond que le financement de la mise aux normes PMR est du ressort d'Île-de-France Mobilités. Il indique que le SIEMU prendra contact avec le Maire de Guermantes pour monter un dossier à présenter à Île-de-France Mobilités.

Mme BILLY demande si tous les arrêts de bus de la ligne doivent être en accessibilité PMR pour la labelliser.

LE PRÉSIDENT répond que 70 % suffisent, mais qu'Île-de-France Mobilités demande de plus en plus de labelliser les lignes.

LE PRÉSIDENT clôt le Comité syndical et remercie les membres de leur présence.

La séance est levée à 20 heures 21.

Le secrétaire de séance
M. Antoine POUPART



Le Président,
Monsieur Sinclair VOURIOT

